

RESOLUTIONS ADOPTEES

Comité Exécutif

1. Que l'article IV, 9 des Statuts soit remplacé par:

Les pays adhérents à l'Union sont répartis en 8 catégories numérotées de 1 à 8. Chaque pays adhérent paye annuellement un nombre d'unités de souscription égal à l'indice de sa catégorie. Un pays désireux d'adhérer à l'Union doit spécifier dans quelle catégorie il propose d'être classé. Sa demande d'adhésion peut être refusée par le Comité Exécutif de l'Union si la catégorie choisie est jugée manifestement inadéquate.

Que les articles III, 5 et 6 soient remplacés par:

5. Pour toute question scientifique chaque délégué présent dispose d'une voix.

Pour les questions d'ordre administratif, ou à la fois administratif et scientifique, mais sans répercussion financière, le vote se fait par pays, chaque pays disposant d'une voix, sous la réserve que ce pays ait acquitté ses cotisations jusqu'à la fin de l'année qui précède le vote.

Pour toutes les questions financières le vote se fait également par pays, sous la même réserve que pour les questions d'ordre administratif, le nombre de voix attribué à chaque pays étant égal à l'indice de sa catégorie (défini dans l'article IV, 9), augmenté d'une unité.

6. Un même délégué ne peut représenter plus de deux pays à la fois. Un pays adhérent, non représenté à l'Assemblée Générale par son propre délégué, peut voter par correspondance sur toute question figurant explicitement à l'ordre du jour.

2. Que le premier paragraphe de l'article I, 1 du règlement, dont la forme actuelle est la suivante:

L'Union est constituée par des membres de trois catégories: (a) tous les membres des Comités Nationaux d'Astronomie des pays adhérents, (b) les personnes désignées par les organismes adhérents ou par les Comités Nationaux d'Astronomie, et (c) tous les membres des commissions de l'Union.

soit remplacé par:

L'Union est constituée par des membres de deux catégories: (a) tous les membres des commissions de l'Union, (b) les personnes désignées par les organismes adhérents ou par les Comités Nationaux d'Astronomie.

3. Qu'il soit ajouté à la fin de l'article 11 du règlement:

Le Président sortant et le Secrétaire général sortant restent membres du Comité Exécutif avec voix consultative, lorsque leur mandat prend fin et jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale ordinaire suivante.

4. Que l'U.A.I. entreprenne des démarches auprès de la Commission Economique Interalliée de Berlin pour que les recherches soient continuées en vue de retrouver le télescope Zeiss de un mètre d'ouverture de l'Observatoire Royal de Belgique, réquisitionné par l'armée allemande en juin 1940.

5. Le progrès de l'astronomie étant entravé lorsque les résultats des observations et des recherches sont publiés dans une langue que les astronomes ne connaissent pas en général, l'Union recommande que toute publication faite dans l'une de ces langues soit accompagnée d'un sommaire dans l'une des langues généralement comprises.

L'Union constate avec satisfaction que cette règle est déjà très largement acceptée, mais, comme elle souffre encore des exceptions, l'Union exprime le vœu qu'elle devienne générale.

6. L'Union considère que la publication des 17 volumes qui restent à publier de la partie sud de la *Geschichte des Fixsternhimmels* a une grande importance pour l'astronomie et espère que des moyens pourront être trouvés pour compléter cet ouvrage.

7. L'Union désire attirer l'attention sur la grande importance pour l'astronomie de la publication des 15 volumes de la nouvelle observation photographique des zones de l'A.G. Du personnel et de l'argent existent en Allemagne pour compléter ce travail, ainsi que pour l'impression et pour la correction des épreuves, mais la publication est retardée par le manque de papier en Allemagne. L'Union espère que les fonds nécessaires à l'achat du papier et à la reliure pourront être trouvés pour la publication.

8. L'Union attire l'attention de ses membres sur l'importance d'obtenir une photocopie des parties nord et sud de la Bonner Durchmusterung et exprime l'espoir que la quantité de papier nécessaire sera mise à la disposition de l'Observatoire de Bonn.

Commission des Finances

La Commission des Finances propose à l'Assemblée Générale :

1. Que les subventions suivantes soient allouées pour la période s'écoulant du 1 janvier 1949 jusqu'au 31 décembre 1951.*

<i>(a) Subventions annuelles</i>						<i>Dollars</i>	<i>Francs-or</i>
Commission	5	(Bibliographie mensuelle)	163	500
"	6	(Bureau des Télégrammes)	392	1,200
"	10	(Cartes héliographiques de la photosphère)	327	1,000
"	11	(Cartes synoptiques)	882	2,700
"	19	(Bureau central de la Variation des Latitudes)	980	3,000
"	20	(Centre des Petites Planètes, à Cincinnati)	980	3,000
"	27	(Liste des Noms d'Etoiles variables)	261	800
"	27	(Ephémérides des Etoiles doubles à Eclipses)	327	1,000
"	31	(Bureau International de l'Heure)	4,409	13,500
"	38	(Echange des Astronomes)	3,919	12,000
Bureau de l'Union	3,266	10,000
						15,906	48,700

<i>(b) Subventions uniques spéciales</i>						<i>Dollars</i>	<i>Francs-or</i>
Commission	12	(Tables du Spectre solaire)	1,960	6,000
"	18	(Publication des Résultats des Longitudes Mondiales 1933)	816	2,500
"	19	(Publication des Résultats de la Variation des Latitudes jusqu'à la fin de 1948)	2,613	8,000
"	19	(Dépenses du Déménagement du Bureau Central à Turin)	327	1,000
"	23	(Carte du Ciel)	6,859	21,000
"	24	(Publication de la 3 ^{ème} Edition du <i>Parallax Catalogue</i>)	1,633	5,000
"	27	(Cartes d'Etoiles variables dans l'Hémisphère sud)	261	800
"	27	(Traduction et Impression de l'Introduction du <i>Catalogue and Ephemerides</i>)	261	800
Comité Exécutif	(Colloque organisé par l'U.A.I. et l'Union de Mécanique Théorique et Appliquée)...					3,266	10,000
						17,996	55,100

2. Que l'unité de cotisation pour les années de 1949 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale soit fixée à 500 francs-or.

* Les montants définitivement accordés comme subventions sont ceux exprimés en francs-or dans les résolutions de la Commission des Finances, le franc-or étant défini comme 0.290 3225 grammes d'or fin, ou \$0.3266 au cours actuel.